Informations

enpc ediser

FORMATION 7H
B vers A1

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION NÉCESSAIRE POUR CONDUIRE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL UNE MOTOCYCLETTE LÉGÈRE OU UN VÉHICULE DE LA CATÉGORIE L5E, POUR LES CONDUCTEURS DÉJÀ TITULAIRES DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DEPUIS AU MOINS 2 ANS.

Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?
Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Cecile Zingaulli

Téléphone : 06.08.26.08.75 E-mail : autoecolestgermain@orange.fr

Cachet de l'auto-école

AUTO-ÉCOLE ST GERMAIN
BSR - AAC - B - CS - A1
60 bis, rue Kléber - 59420 MOUVAUX
Port. 06 08 26 08 75
Agr. Préf. E 04 05916160 / FR 17415079524

Horaires d'ouverture

Lundi	Sur Rendez-vous
Mardi	18h30 - 20h00
Mercredi	18h30 - 20h00
Jeudi	Sur Rendez-vous
Vendredi	" "
Samedi	15h00 - 16h00

LA FORMATION de 7 heures

LE PROGRAMME DE FORMATION			
SÉQUENCES	**DURÉE**	**INTITULÉ**	**CONTENU**
Séquence 1	2 h	Module théorique	· Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
Séquence 2	2 h	Module hors circulation	· Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
Séquence 3	3 h	Module en circulation	· Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école.

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION A LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LEGERES ET DES VEHICULES DE LA CATEGORIE L5e

Photo

Nom : _____
Prénom : _____
Né(e) le : _____
À : _____

Date d'obtention de la catégorie B du permis : _____

N° du permis de conduire : _____

Signature du titulaire :

OBJECTIFS de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
VÉHICULE UTILISÉ	· Motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e.
ENSEIGNEMENT	· La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité. · Un enseignant ne peut être autorisé à suivre en simultané que 3 élèves au maximum. L'enseignant peut suivre ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.